

battants à s'insérer de nouveau dans la vie civile. Les vastes programmes de réadaptation ont été éminemment fructueux à cet égard et continueront d'être bienfaisants au fur et à mesure qu'on les modifiera pour répondre aux circonstances nouvelles.

5. Il y a lieu de relever le sens des responsabilités dont ont fait preuve les porte-parole de nos groupes d'anciens combattants. Les anciens combattants du Canada sont, en effet, imbus d'un sens très accusé de la justice. On pouvait s'attendre de trouver cette attitude chez ceux de nos concitoyens qui ont fait preuve de tant d'esprit de sacrifice pendant la guerre. On peut compter également qu'ils témoignent d'un égal dévouement en temps de paix. Le même esprit se retrouve parmi les députés car nombre d'entre eux ont eu d'éminents états de service au front.

6. Il faut bien se rappeler que l'accomplissement de ses devoirs de citoyen ne saurait être exempt de peine ni de sacrifice, en temps de paix comme en temps de guerre. Il nous faut assumer avec toujours plus de générosité les obligations que nous impose la citoyenneté, si nous voulons assurer la survivance et la prospérité de notre mode de vie libre, face aux empiètements actuels des régimes totalitaires.

## ÉTUDE DE LA LÉGISLATION

### *Pensions*

7. Plusieurs des vœux présentés au Comité se rapportaient à la loi sur les pensions. On pouvait s'y attendre. L'indemnisation des invalidités résultant des services rendus à son pays constitue le fondement de tout programme d'aide aux anciens combattants. Au cours des délibérations, le ministre a donné à entendre que la loi sur les pensions ne serait pas présentée au Parlement en vue d'être modifiée pendant la présente session. Conformément à la ligne de conduite annoncée par le gouvernement, et qui consiste à reviser les lois sur les anciens combattants d'une manière périodique et progressive, la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a subi cette année d'importantes modifications. On s'attend que la loi sur les pensions fera l'objet d'une révision analogue l'an prochain.

8. Plusieurs organismes d'anciens combattants, y compris *The Sir Arthur Pearson War Blinded*, le Corps canadien, l'Association des amputés de guerre, la Légion canadienne et l'Association des anciens combattants ont recommandé un relèvement général des taux des pensions. Bien entendu, cette question devra être étudiée à la lumière de tout changement qui a pu se produire depuis la dernière fois qu'on a modifié les taux. Il en va de même pour l'augmentation générale des taux des allocations aux anciens combattants que préconisent également les organismes susmentionnés.

9. Outre les recommandations intéressant la loi sur les pensions et la loi sur les allocations aux anciens combattants, la plupart des questions soulevées avaient déjà été portées à l'attention du ministre et du gouvernement par le passé. La Légion canadienne, par exemple, a réitéré les requêtes générales consignées dans le mémoire qu'elle avait présenté au Cabinet l'automne dernier, comme elle le fait chaque année le jour du Souvenir.

### *Services de traitements médicaux*

10. Deux mémoires au moins traitaient de la question de l'hospitalisation. Celui du *Sir Arthur Pearson War Blinded* préconisait l'hospitalisation gratuite pour toutes les maladies. De plus, on a donné à entendre que les formalités d'entrée aux hôpitaux des anciens combattants pourraient être améliorées.

11. Afin de se renseigner sur ces questions, les membres du Comité ont visité l'hôpital Sunnybrook à Toronto. Ils sont revenus convaincus que l'hôpital